



N° de résolution  
ou annotation

## MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

### PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE DRUMMOND MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

#### PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 5 octobre 2020, à 19h23, à huis clos par vidéoconférence

Madame la mairesse, Line Fréchette, préside cette séance et les conseillers(ères) suivants(es) sont présents(es) :

Siège # 2	M. Jocelyn Brière	Siège # 4	M. Joël Jutras
Siège # 3	Mme Stéphanie Bonin	Siège # 5	Mme Nancy Letendre
		Siège # 6	M. Marcel Sinclair

Le conseiller au siège #1, M. Daniel Nadeau, est absent de la présente séance.

Mme Emilie Trottier, directrice générale / secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

#### Ouverture de la séance

La mairesse, Mme Line Fréchette, constate le quorum à 19h30 et déclare la séance ouverte.

(2020-10-3116)

#### 1. Autoriser la tenue de la séance par vidéoconférence

**Attendu** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**Attendu** le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 6 mai 2020;

**Attendu** l'arrêté 483-2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de tenir la séance ordinaire par vidéoconférence;

**Attendu qu'il** est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue par vidéoconférence et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence.

**Attendu que** cette séance sera enregistrée par audio et diffusée sur le site web de la municipalité;

**En conséquence**, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair et résolu unanimement : « Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue par vidéoconférence et que l'enregistrement audio soit diffusé sur le site web de la municipalité.

#### Ouverture de la séance

La mairesse, Mme Line Fréchette, constate le quorum à 19h25 et déclare la séance ouverte.

(2020-10-3117)

#### 2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté et rédigé en laissant l'item *Varia* ouvert à d'éventuels ajouts.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.



## MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

N° de résolution  
ou annotation

### Ordre du jour:

1. Autoriser la tenue de la séance ordinaire par vidéoconférence
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2020

### ADMINISTRATION

4. Avis de motion : Règlement 583-20 portant sur un programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques
5. Avis de motion : Règlement 584-20 décrétant un emprunt d'un montant de 1 060 000 \$ aux fins de financer le Programme d'aide financière pour la mise à niveau des installations septiques
6. Autoriser la directrice générale à prendre une semaine de vacances annuelles du 8 au 15 novembre 2020
7. Autoriser le remboursement de la vidange 2020 au propriétaire du 1966, rue Jean-Yves
8. Autoriser le remboursement des intérêts payés par l'ancien propriétaire du matricule 7685 35 0097 au montant de 39,26 \$ occasionné lors du transfert de propriété

### TRANSPORT

9. Autoriser les travaux de réparation de la rue Guy
10. Autoriser les travaux de lignage et de scellement de fissures

### AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11. Demande de dérogation mineure DM 2020-001 pour le lot 4 803 719 afin d'autoriser une marge de recul latérale de 1.83 mètres pour le garage détaché
12. Autoriser l'acquisition du lot 4 803 720 sur la rue Lyne au montant d'un (1) \$
13. CPTAQ : Appui à une demande d'autorisation visant le morcellement et l'aliénation d'une partie du lot 4 435 499

### LOISIRS ET CULTURE

14. Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air 2018-2021 : Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au montant de 150 000 \$ pour la construction du préau au parc du Sanctuaire
15. Commission de protection du territoire agricole du Québec : Dépôt de déclaration de droits acquis pour la construction d'un bâtiment de service au Parc du Sanctuaire
16. Autoriser l'embauche de deux (2) préposés à la patinoire pour la saison 2020-2021
17. Octroi de contrat : Construction d'un bâtiment au Parc du Sanctuaire
18. Adoption des comptes à payer
19. Varia
20. Période de questions
21. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle.



## MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

N° de résolution  
ou annotation

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-10-3118)

### 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2020

Il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2020 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-10-3119)

### 4. Avis de motion : Règlement 583-20 portant sur un programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques

**Avis de motion** est par les présentes donné par M. Jocelyn Brière, conseiller, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le Règlement numéro 583-20 portant sur un Programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques sera présenté pour adoption.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), le projet de Règlement numéro 583-20 portant sur un programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques est présenté.

Le conseiller, M. Jocelyn Brière, explique le projet de règlement aux personnes présentes. Une copie de ce projet de règlement est déposée lors de la séance et est accessible au bureau municipal.

(2020-10-3120)

### 5. Avis de motion : Règlement 584-20 décrétant un emprunt d'un montant de 1 060 000 \$ aux fins de financer le Programme d'aide financière pour la mise à niveau des installations septiques

**Avis de motion** est par les présentes donné par Mme Stéphanie Bonin, conseillère, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le Règlement numéro 584-20 décrétant un emprunt d'un montant de 1 060 000 \$ aux fins de financer le Programme d'aide financière pour la mise à niveau des installations septiques sera présenté pour adoption.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), le projet de Règlement numéro 584-20 décrétant un emprunt d'un montant de 1 060 000 \$ aux fins de financer le Programme d'aide financière pour la mise à niveau des installations septiques est présenté.

La conseillère, Mme Stéphanie Bonin, explique le projet de règlement aux personnes présentes. Une copie de ce projet de règlement est déposée lors de la séance et est accessible au bureau municipal.

(2020-10-3121)

### 6. Autoriser la directrice générale à prendre une semaine de vacances annuelles du 8 au 15 novembre 2020

Il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu d'autoriser Mme Emilie Trottier, directrice générale, à prendre une semaine de vacances annuelles soit, du 8 novembre au 15 novembre 2020.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-10-3122)

### 7. Autoriser le remboursement de la vidange 2020 au propriétaire du 1966, rue Jean-Yves

**Attendu que** le propriétaire a effectué, à ses frais, la vidange de sa fosse septique au printemps 2020 et qu'une copie de la facture est déposée au bureau municipal;



## MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

N° de résolution  
ou annotation

**Attendu** la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'autoriser le remboursement de la vidange de fosse septique pour les années 2019-2020 au montant de 157.04 \$.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-10-3123)

**8. Autoriser le remboursement des intérêts payés par l'ancien propriétaire du matricule 7685 35 0097 au montant de 39,26\$ occasionné lors du transfert de propriété**

**Attendu que** la municipalité a reçu une demande de remboursement pour les intérêts perçus de l'ancien propriétaire du matricule 7685 35 0097;

**Attendu que** le retard de versement est lié à un retard occasionné par le transfert de l'immeuble et le traitement de l'inscription de l'immeuble au Ministère de l'Agriculture, Pêcherie et Alimentation du Québec;

**Attendu** la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

**En conséquence**, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu d'autoriser le remboursement au montant de 39.26 \$.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-10-3124)

**9. Autoriser les travaux de réparation de la rue Guy**

**Attendu que** la municipalité souhaite procéder à des travaux de réparation de la rue Guy;

**Attendu que** ces travaux sont prévus au budget 2020;

**Attendu que** ces travaux seront réalisés en régie interne;

**Attendu** la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu d'autoriser les travaux de réparation de la rue Guy.

Il est également résolu d'informer les résidents de la rue Guy que les travaux de réparation se dérouleront sur 2 ans.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-10-3125)

**10. Autoriser les travaux de lignage et de scellement de fissures**

**Attendu que** la municipalité souhaite procéder aux travaux de lignage et de scellement des fissures de la route Tessier;

**Attendu que** la municipalité a procédé par demande de prix auprès de 2 fournisseurs;

**Attendu que** la municipalité est toujours en attente du prix de l'un des fournisseurs;

**Attendu** la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser les travaux et de confier la réalisation au plus bas soumissionnaire pour un montant maximal de 7 606.35 \$, taxes incluses.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.



## MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

N° de résolution  
(2020-10-3126)

### **11. Demande de dérogation mineure DM 2020-001 pour le lot 4 803 719 afin d'autoriser une marge de recul latérale de 1,83 mètres pour le garage détaché**

**Attendu que** le propriétaire du lot 4 803 719 a déposé à la municipalité une demande de dérogation mineure pour autoriser la construction d'un garage dans la marge avant latérale, soit à 1.83 mètre de la limite de propriété donnant sur le chemin du Sanctuaire;

**Attendu que** le lot 4 803 719 est un terrain d'angle situé au coin du chemin du Sanctuaire et de la rue Lyne;

**Attendu que** le lot 4 803 719 se situe dans la zone H17 du règlement de zonage #382-05;

**Attendu que** la distance minimale d'une marge arrière et latérale pour un garage détaché est de deux (2) mètres selon le règlement de zonage # 382-05;

**Attendu que** sur un terrain d'angle, la dimension de la marge latérale adjacente à la rue est de 7,5 mètres la distance minimale d'une marge avant située sur un terrain d'angle est de 7,5 mètres;

**Attendu qu'**un garage détaché doit respecter la distance de recul de la marge avant prescrit pour un bâtiment principal;

**Attendu que** la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme est d'accepter la demande avec une marge de recul de deux (2) mètres plutôt que 1,83 mètre tel que demandé par le propriétaire du lot 4 803 719;

**Attendu que** la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

**Attendu que** la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

**Attendu que** la demande peut faire l'objet d'une demande de dérogation mineure en vertu de l'article 6 du règlement numéro 473-14 portant sur les dérogations mineures;

**Attendu** la discussion des membres du conseil à ce sujet;

**En conséquence**, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu à l'unanimité d'autoriser la dérogation mineure pour la construction d'un garage détaché en cours avant latérale avec une marge de recul de deux (2) mètres de la limite avant latérale du lot 4 803 719 donnant sur le chemin du Sanctuaire.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-10-3127)

### **12. Autoriser l'acquisition du lot 4 803 720 sur la rue Lyne au montant d'un (1) \$**

**Attendu que** la municipalité souhaite acquérir le lot 4 803 720 situé sur la rue Lyne;

**Attendu que** ce lot constitue une rue projetée;

**Attendu** la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

**En conséquence**, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu d'autoriser l'acquisition du lot 4 803 720 pour un montant d'un (1) \$, plus les frais inhérents incluant les frais de notaire.

Il est également résolu d'autoriser Mme Line Fréchette, mairesse et Mme Emilie Trottier, directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité, les documents en lien avec cette acquisition.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-10-3128)

### **13. CPTAQ : Appui à une demande d'autorisation visant le morcellement et l'aliénation d'une partie du lot 4 435 499**



N° de résolution  
ou annotation

## MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

**Attendu que** le propriétaire du lot 4 435 501 demande l'appui de la municipalité pour déposer une demande d'autorisation auprès de la C.P.T.A.Q.;

**Attendu que** la demande vise l'achat d'une partie du lot 4 435 499 qui sera attachée au lot 4 435 501;

**Attendu que** la demande vise à régulariser la situation de la clôture du propriétaire du lot 4 435 501 qui se trouve en partie sur le lot 4 435 499;

**Attendu que** l'usage résidentiel du lot 4 435 501 sera prolongé sur la parcelle du lot 4 435 499;

**Attendu que** la poursuite de cet usage, soit l'usage d'une résidence unifamiliale isolé, sur une partie approximative de 77,9 mètres carrés est conforme au règlement de zonage de la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham;

**Attendu que** l'exploitation du lot 4 435 499 à des fins de stationnement a déjà fait l'objet d'une autorisation auprès de la commission de protection du territoire et des activités agricoles portant le numéro 344745;

**Attendu que** les lots visés par la demande sont situés en zone agricole;

**Attendu que** la demande n'entre pas en contradiction avec les critères décisionnels prévus à l'article 62 de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

**Attendu que** le potentiel des sols est de classe 4-4FM, soit des sols qui comportent des facteurs limitatifs très graves dont la basse fertilité et le manque d'humidité qui restreignent la gamme des cultures et de classe 3-6FW, soit des sols qui comportent des facteurs limitatifs assez sérieux dont la basse fertilité et la surabondance d'eau qui réduisent la gamme des cultures possibles ou nécessitant des mesures particulières de conservation, selon le *Résumé des codes de classification du potentiel des sols*;

**Attendu que** la superficie visée par la demande sur le lot 4 4435 499 est déjà utilisée à des fins autres que l'agriculture ce qui limite ses possibilités d'utilisation à des fins d'agriculture;

**Attendu que** la demande d'autorisation n'aura aucun effet sur l'homogénéité de la zone agricole;

**Attendu qu'il** n'y aura pas de conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants notamment, compte tenu des normes visant à atténuer les inconvénients reliés aux odeurs inhérentes;

**Attendu que** la demande d'autorisation n'entraînera pas de conséquence résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production;

**Attendu qu'une** autorisation à des fins autres que l'agriculture n'aura aucun effet sur les activités agricoles existantes, les ressources d'eau et les possibilités agricoles des lots voisins;

**Attendu que** la demande est conforme aux règlements municipaux;

**Attendu qu'aucun** espace à l'extérieur de la zone agricole n'est disponible pour réaliser ce projet tel que présenté;

**Attendu** la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

**En conséquence**, il est proposé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu d'autoriser d'appuyer la demande d'autorisation du propriétaire du lot 4 435 501.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-10-3129)

**14. Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air 2018-2021 : Autoriser le dépôt d'une**



## MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

N° de résolution  
ou annotation

### **demande d'aide financière au montant de 150 000 \$ pour la construction du préau au parc du Sanctuaire**

**Attendu que** la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham souhaite améliorer la pérennité, la fonctionnalité, la sécurité et la qualité des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air au Parc du Sanctuaire;

**Attendu que** la municipalité désire améliorer la qualité de l'expérience et renforcer l'accessibilité à la pratique d'activités de plein air;

**Attendu que** la municipalité tient à accroître la fréquentation des sentiers et améliorer l'offre d'activités de plein-air au Parc du Sanctuaire;

**Attendu** la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu de qui suit :

- **Que** la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham autorise la présentation du projet « *Au centre des générations* » au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;
- **Que** soit confirmé l'engagement de la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;
- **Que** la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham désigne Mme Emilie Trottier, directrice générale comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-10-3130)

### **15. Commission de protection du territoire agricole du Québec : Dépôt de déclaration de droits acquis pour la construction d'un bâtiment d'accueil au Parc du Sanctuaire**

**Attendu que** la municipalité souhaite confirmer les droits acquis à des fins de centre d'interprétation de la nature;

**Attendu que** la municipalité souhaite procéder à la reconstruction du bâtiment d'accueil du centre d'interprétation implanté par le ministère des Ressources de l'énergie et des ressources naturelles;

**Attendu** l'autorisation numéro 021811 permettant l'usage de centre d'interprétation de la nature;

**Attendu** la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser le dépôt d'une déclaration de droits acquis auprès de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-10-3131)

### **16. Autoriser l'embauche de deux (2) préposés à la patinoire pour la saison 2020-2021**

**Attendu que** la municipalité souhaite procéder à l'embauche d'employés saisonniers l'entretien de la patinoire et du centre sportif pour la saison 2020-2021;

**Attendu que** la directrice générale procédera à la sélection des candidats;

**Attendu** la discussion des membres du conseil à ce sujet;



## MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

N° de résolution  
ou annotation

**En conséquence**, il est proposé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu d'autoriser la directrice générale, Mme Emilie Trottier, à procéder à l'embauche de (2) deux préposés à la patinoire pour la saison 2020-2021.

Il est également résolu que ces embauches sont conditionnelles à l'autorisation d'ouvrir la patinoire en raison de l'actuelle pandémie.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-10-3132)

### 17. Octroi de contrat : Construction d'un bâtiment au Parc du Sanctuaire

**Attendu que** la municipalité a procédé par appel d'offres publiques pour obtenir des soumissions pour la construction d'un nouveau bâtiment au Parc du Sanctuaire;

**Attendu que** la municipalité a reçu les quatre (4) soumissions suivantes :

Construction Julien Béliveau	486 815 \$
SG Construction	591 000 \$
Les Constructions inc.	621 490 \$
Construction Deshaies et Raymond inc.	636 665 \$

**Attendu que** la deuxième vague de la pandémie de Covid 19 est débutée;

**Attendu que** la situation incertaine pourrait apporter des retards dans la livraison du projet et des frais supplémentaires;

**Attendu** la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière de ne pas octroyer le contrat de construction et d'annuler l'appel d'offres 2020.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-10-3133)

### 18. Présentation et approbation des comptes à payer

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à cette séance du conseil la liste des comptes à payer, savoir :

Dépenses autorisées en vertu du Règlement numéro 572-19 sur la délégation de pouvoir	36 153.16\$
Salaires nets payés en septembre 2020	21 380.99\$
Dépenses autorisées et approuvées par résolution	21 561.67\$
Dépenses à approuver par le conseil du 5 octobre 2020	5 364.40\$
<b>Total des dépenses au 5 octobre 2020 :</b>	<b>84 460 22\$</b>

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la présente liste des comptes à payer au 5 octobre 2020 et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, à en effectuer le paiement.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-10-3134)

### 19. Varia

Aucun point n'est ajouté à l'item varia

### 20. Période de questions

Les personnes ont été invité à déposer leurs questions par courriel ou par dépôt au bureau municipal.





N° de résolution  
ou annotation

## MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

Trois questions ont été déposées.

### 21. Levée de la séance

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés.

Il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras  
de lever la séance du conseil, à 19 heures et 34 minutes.

\_\_\_\_\_  
Mme Line Fréchette  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Mme Emilie Trottier  
Secrétaire-trésorière

La mairesse, Mme Line Fréchette, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions au sens de l'article 142.2 du *Code municipal du Québec* et décide de ne pas exercer son droit de veto.

### Certificat de crédits

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

\_\_\_\_\_  
Mme Emilie Trottier  
Secrétaire-trésorière



**MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM**

N° de résolution  
ou annotation